



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Linda NAVET

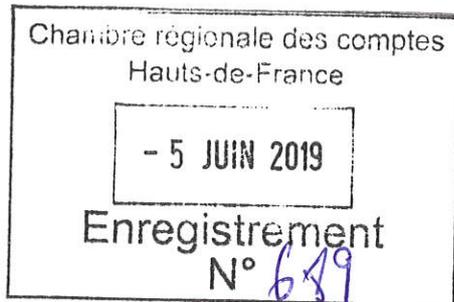
Nos Réf. : FR/SG/LN/n° 19.091

Wimereux, le 3 juin 2019

Le Maire de WIMEREUX

à

M. Frédéric ADVIELLE
*Président de la Chambre régionale
des comptes Hauts-de-France*
HOTEL DUBOIS DE FOSSEUX
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS CEDEX



Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Wimereux.

Monsieur le Président,

J'accuse réception du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Wimereux sur la période 2014 / 2018.

Celui-ci appelle de ma part les observations définitives suivantes :

Concernant le rappel au droit N° 1, la procédure de sélection préalable prévue pour les utilisations du domaine public en vue d'une exploitation économique (commerces ambulants et manège) de la digue front de mer a été menée à son terme, les 5 emplacements ayant été attribués fin mars 2019 après avoir suivi une procédure formalisée de mise en concurrence. Nous considérons dès lors que ce point a été « totalement mis en œuvre ».

Concernant la recommandation N° 3, suite à l'adoption de la délibération N° 7 du Conseil Municipal du 8 avril 2019 m'autorisant à signer les conventions des associations percevant plus de 23.000 euros, lesdites conventions ont été réécrites en incluant la totalité des dispositions de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000. Dans l'attente des signatures, nous considérons dès lors que ce point est à classer dans la catégorie « mis en œuvre en cours ».

Concernant la recommandation N° 4, relative aux relations entre la Commune et l'Office Wimereusien des Sports, de la Culture et des Loisirs, l'association a modifié ses statuts le 22 mars 2019, clarifiant ainsi le positionnement des élus municipaux au sein de l'Association. Comme annoncé, la Ville a repris en direct l'organisation des manifestations de l'Association et ne lui a pas attribué de subvention de fonctionnement pour l'année 2019.

.../...

.../...

Nous considérons dès lors que ce point, ainsi que le point N° 6 des suites données au précédent contrôle de la chambre ont été « totalement mis en œuvre ».

Concernant la qualité des annexes budgétaires (page 20), l'ensemble des documents budgétaires a été annexé en 2019 comme suit : méthodes utilisées pour les amortissements, état des travaux en régie (*Compte Administratif 2018*), variation du patrimoine (*Compte Administratif 2018*), état du personnel, décision en matière de taux de contributions directes.

Concernant la révision des durées d'amortissement (page 26), la délibération N° 9 adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance plénière du 8 avril 2019 a fixé les nouvelles durées d'amortissement selon les orientations préconisées par la Chambre que vous présidez.

Concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019 (page 39), seules les associations dont le dossier de demande a été réputé complet ont été reprises dans la délibération N° 6 du Conseil Municipal du 8 avril 2019. Les demandes ultérieures, sous réserve de la complétude des dossiers, seront inscrites à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal, la Ville ayant provisionné, en cas de besoin, les sommes correspondantes.

Concernant la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement (page 21), la municipalité, sur le mandat en cours, s'est fixée deux objectifs.

Le premier était de redresser et maîtriser les comptes. Cet objectif a été atteint et nous constatons que la Chambre l'a acté en concluant que sur la période contrôlée, « la gestion financière de la Commune a été maîtrisée. La capacité d'autofinancement a été améliorée et l'endettement contenu. La Collectivité a su diminuer ses charges de fonctionnement, y compris les charges de personnel ».

Le deuxième objectif que s'était fixée la municipalité était le pendant du premier, à savoir mener à bien trois dossiers structurants majeurs mobilisant près de 10 millions d'Euros, ceci sans détériorer la situation financière de la Commune. Il s'agissait du réaménagement de l'Avenue Foch, de la réhabilitation de l'Eglise Immaculée Conception et la réfection de la digue nord. Si ce dernier projet a été repris dans les compétences de l'intercommunalité (GEMAPI), les deux autres sont aujourd'hui en phase opérationnelle, sans dégradation des comptes de la Commune.

Là également, la Chambre Régionale des Comptes le souligne en concluant que « la prospective budgétaire à l'horizon 2020 ne fait pas apparaître d'inquiétude particulière » et que « la fiabilité des comptes est globalement satisfaisante ».

Il s'agit là d'une forme de programmation pluriannuelle des investissements qui a été suivie, d'autant qu'elle était complétée par des investissements récurrents selon une programmation elle-même pluriannuelle : renouvellement des moyens alloués aux services municipaux, modernisation de l'éclairage public, du système de chauffage des bâtiments communaux, réfection des voiries.

.../...

.../...

Assurément, faudra-t-il aller plus loin dans la démarche programmatique et dans l'exécution du budget. Je ne doute pas que cela sera la priorité de l'équipe qui dirigera la Commune à l'issue des élections municipales de 2020.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, à l'expression de ma considération la meilleure.

Vu, le D.G.S.,

Le Maire,
Francis RUELLE.

